



Le narcotraffic a pris une telle ampleur qu'il emploierait aujourd'hui environ 240 000 personnes, l'équivalent du personnel de la SNCF.

Le ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau salue « un texte d'une grande force, comme il y en a peu eu dans l'histoire de la V^e République ». Le garde des Sceaux Gérard Darmanin exhorte les forces politiques à faire bloc : « Pendant dix ans, on a considéré que l'unité nationale, ça valait essentiellement pour la lutte contre le terrorisme, rappelle-t-il auprès de notre journal. Mais aujourd'hui, la plus grande menace en France, c'est le narcobanditisme, qui tue dans beaucoup d'endroits plus que le terrorisme. Il déstabilise de nombreux pays. »

La prévention négligée, regrette la gauche

Gérald Darmanin déposera un amendement pour favoriser les auditions en visioconférence des caïds, et éviter leurs transfèrements à risque. Ce lundi, il recevra tous les procureurs, et mercredi des élus locaux de villes percutées par l'économie du deal. Sur l'idée d'un parquet national dédié, il devra convaincre le milieu judiciaire, assez divisé.

Pour le symbole, Gérard Darmanin, Bruno Retailleau, Jérôme Durain et Étienne Blanc ont accepté de se retrouver, mercredi au Sénat, le temps d'une photo. « C'est un gage d'efficacité que la Justice et l'Intérieur soient sur la même longueur d'onde », souligne Mathieu Darnaud. « On est totalement alignés sur ce sujet avec Bruno Retailleau, et je suis heureux qu'il continue le travail fait à l'Intérieur et que j'accélère sur ce sujet à la Justice », poursuit Gérard Darmanin.

« On peut être en désaccord avec la gauche sur le budget, souligne le sénateur LR Étienne Blanc, mais là, il s'agit de lutter ensemble contre la corruption qui gagne du terrain. » Une partie de la gauche regrette toutefois l'absence de discours de prévention. « Dire que les consommateurs ont du sang sur les mains ne résout rien, on a déjà le système le plus répressif d'Europe », insiste le socialiste Jérôme Durain. Une fois voté cette semaine, le texte sera présenté en procédure accélérée à l'Assemblée, courant février. Il devrait y être largement approuvé. Preuve que, sur certaines urgences, la vie publique n'est pas condamnée au surplace.



L'enjeu n'est plus seulement d'assurer la sécurité mais de sauvegarder la souveraineté de l'État

Frédéric Lauze, secrétaire général du Syndicat des commissaires de police.



MOYENS | « Il est temps d'affronter le réel »

Frédéric Lauze est secrétaire général du Syndicat des commissaires de la police nationale (SCPN).

Propos recueillis par Damien Delseny

LE PATRON du syndicat des commissaires demande plus de moyens pour lutter contre le narcotraffic, mais aussi une plus grande mobilisation des États à l'échelle européenne et mondiale.

Y a-t-il urgence à renforcer l'arsenal juridique ?

FRÉDÉRIC LAUZE. Nous sommes submergés. L'enjeu n'est plus seulement d'assurer la sécurité mais de sauvegarder la souveraineté de l'État. Le trafic de stupéfiants emploie 240 000 personnes environ. C'est l'équivalent du personnel de la SNCF. Le chiffre d'affaires est estimé entre 4 et 5 milliards d'euros par an. Tout a explosé : l'offre et la demande.

Il semble que la lutte contre le trafic de drogue est depuis toujours une des priorités de la police...

Oui, mais nous avons été dépassés par plusieurs phénomènes : l'ubérisation, qui fait qu'aujourd'hui les trafiquants vont vers le consommateur pour le livrer et non plus l'inverse. Ils sont présents partout, et plus seulement dans les villes. Ils ont aussi bénéficié de la mondialisation et d'une forme d'ultralibéralisme : il n'y a plus de frontières et ils maîtrisent très bien les nouveaux moyens de communication et les nouvelles technologies.

Un certain consensus politique sur la lutte contre le narcotraffic semble se dégager...

Et c'est tant mieux. Il est temps d'affronter le réel. La volonté politique est un pré-

alable. Il faut ensuite des moyens et peut-être surtout une stratégie partagée par tous, des enquêteurs aux magistrats. C'est pour cette raison que la création d'un parquet national spécialisé me semble une bonne idée.

Le combat doit-il se limiter à la France ?

Non, bien sûr. Nos façades maritimes font de notre pays une porte d'entrée de la drogue en Europe. Et comme on ne peut contrôler que 2 % des conteneurs dans les ports, vous imaginez ce qui passe au travers des mailles du filet. Nous avons aussi des territoires d'outre-mer comme les Antilles et la Guyane qui sont des plaques tournantes. Mais il est évident que l'Union européenne et les grandes puissances mondiales doivent se mobiliser, le G 8 ou le G 20 sont dans l'obligation de prendre en compte non seulement le trafic mais surtout les phénomènes de blanchiment.

On parle encore de « s'attaquer aux portefeuilles » des trafiquants. N'est-ce pas un refrain qu'on entend depuis plus de vingt ans ?

Si, et c'est pour ça que la loi doit évoluer. Il faut passer à une « présomption de blanchiment » qui obligerait les trafiquants à justifier de leurs ressources et de leur train de vie et non plus l'inverse. Chaque dossier de stups doit s'accompagner d'une enquête patrimoniale.

L'argent est souvent placé à l'étranger, sans parler des cryptomonnaies...

Il faut aussi faire pression sur certains pays. D'autant qu'aujourd'hui les narcos se diversifient dans le trafic d'armes, dans le rachat de commerces.

Ne faut-il pas aussi s'attaquer à la demande, c'est-à-dire aux consommateurs ?

Je vous avoue être effaré du silence des autorités de santé, et en premier lieu du ministère. À quand une campagne choc pour sensibiliser les jeunes et leurs parents ? On a beaucoup trop banalisé le cannabis dans notre pays. Or on sait aujourd'hui les dégâts qu'il cause, aux adolescents surtout. Que ce soit en termes de santé mais aussi au niveau scolaire.

Le nouvel arsenal à l'épreuve du Sénat

Les parlementaires vont débattre d'un arsenal de mesures nouvelles visant à rendre le travail des enquêteurs plus efficace et la vie des « narcos » plus dure... Comme c'est déjà le cas en matière de terrorisme ou de grande délinquance financière, le texte vise à créer un parquet national : le Parquet national antirriminalité organisée, le Prnaco, qui traitera le haut du spectre du trafic de drogue et assurera une meilleure coordination de tous les parquets de France. Bras armé de ce nouveau parquet, l'Office antistupéfiants de la police judiciaire pourrait voir son rôle renforcé. Pour mener à bien des enquêtes souvent difficiles, la proposition de loi ambitionne de simplifier le statut de repenti et d'offrir plus de garanties à celles ou ceux qui permettraient de démanteler des réseaux, de faciliter l'usage des « coups d'achat » et des infiltrations qui sont depuis toujours limités dans notre droit par l'interdiction d'inciter ou de provoquer une infraction. Autres nouveautés procédurales, la création d'une infraction « d'appartenance à un groupe criminel » inspirée des lois antimafias italiennes, la possibilité de geler administrativement les avoirs financiers des trafiquants, ce qui est moins complexe et moins long qu'un gel judiciaire, et enfin la possibilité de faire juger les auteurs de « crimes en bande organisée » devant une Cour d'assises spéciale, c'est-à-dire composée uniquement de magistrats professionnels. Enfin, la création d'un « procès-verbal distinct » ou d'un « dossier coffre » qui permettrait aux enquêteurs et aux magistrats de garder secrètes un certain nombre de techniques d'enquêtes qui sont pour l'instant intégrées au dossier pénal, et donc accessibles aux mis en examen et à leurs avocats. Des avocats dont certains sont aussi indirectement ciblés par le texte qui entend limiter les « manœuvres » observées notamment au travers des « nullités provoquées » de procédure, qui envoient parfois des pans entiers d'une enquête à la poubelle et entraînent la remise en liberté de trafiquants. D.D.